

Monsieur Charles Michel
Premier Ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles

Monsieur Jan Jambon
Ministre de l'Intérieur
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles

Bruxelles, 21 juin 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Concerne : arrestation administrative de journalistes / entrave policière au travail journalistique

Le 20 juin, deux équipes de la RTBF (Himad Messoudi, Julien Vlassenbroeck, Guy Talin, Marc Florent et Jérémy Boisseau) couvraient la manifestation du collectif « Not in my name » contre le chantier d'extension du centre 127 bis de Steenokkerzeel. La Police de Steenokkerzeel leur a intimé l'ordre d'arrêter de filmer, ce que les journalistes ont fait. La police a immédiatement confisqué leur matériel (caméras, micros, téléphones) et a embarqué les journalistes vers un commissariat. Ils sont restés près de deux heures en arrestation administrative avant d'être libérés un peu avant 14h30.

Les journalistes étaient identifiables comme tels : les logos de la RTBF figurent visiblement sur les caméras et micros. À aucun moment, la Police ne leur a demandé de s'identifier ou de montrer leur carte de presse. L'objectif de la Police était bien d'empêcher les journalistes de couvrir un événement, en les arrêtant administrativement.

L'Association des Journalistes professionnels est très inquiète de ces comportements policiers. L'arrestation administrative de journalistes est une mesure grave, qui ne pourrait se justifier que pour maintenir l'ordre ou la sécurité publique. En l'espèce, les journalistes concernés ne faisaient que leur travail et n'ont même pas eu l'occasion de quitter les lieux une fois qu'on leur a demandé d'arrêter de filmer. En les arrêtant abusivement, les policiers ont également privé le public de son droit à l'information à propos d'un événement d'intérêt général en cours de déroulement.

./..



La RTBF, La Ligue des Droits de l'Homme ainsi que la Fédération européenne des Journalistes ont également vivement réagi. Les faits ont été dénoncés sur la plateforme du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/fr/web/media-freedom>) qui recense les violations graves de la liberté d'expression en Europe.

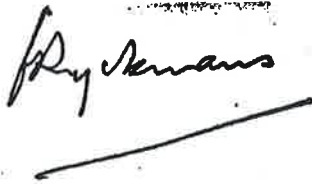
Nous vous demandons de nous donner des explications : pourquoi des journalistes ont-ils été arrêtés par la Police alors qu'ils ne mettaient nullement en danger l'ordre public ? Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour que de tels comportements policiers, qui constituent une violation de la liberté d'informer, ne se reproduisent pas ?

Nous restons à votre disposition pour en discuter plus longuement.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nos sincères salutations.

François Ryckmans

Président AJP



Martine Simonis

Secrétaire générale

